



HORS CLASSE CPE



La commission qui statue pour l'accès à la hors classe, s'est tenue fin juin 2009.

Pour information sur l'académie de Reims pour l'année scolaire précédente, le nombre d'emplois hors classe était de 8.

Le dernier collègue retenu avait un barème de 140 avec un avis excellent et un avis satisfaisant. Le rectorat, dans le cadre du « mérite », a retenu des collègues qui étaient au 9^{ème} et 10^{ème} échelon avec 2 avis exceptionnels, **ceci s'est fait au détriment des collègues au 11^{ème} échelon qui avait un avis excellent et un avis satisfaisant ou 2 avis satisfaisants.**

Dans le cas de barème identique, c'est le collègue qui a la plus grande ancienneté de corps qui obtient la dernière promotion. Les collègues qui n'ont pas été inspectés depuis 5 ans, se voient attribuer la note moyenne de l'échelon.

Evolution du barème min et du nombre de promu(e)

année	2007	2008	2009
Promu(e)s	4	5	8
Barème	160	160	140

Influence des avis du corps d'inspection et du chef d'établissement

échelon	avis	Pts mérite	Retenus
11	2 avis exceptionnels	40	0/0
11	1 exceptionnel et 1 excellent	30	2/2
11	1 exceptionnel et 1 satisfaisant	25	1/1
11	2 avis excellents	20	0/0
11	1 excellent et 1 satisfaisant	15	0/2
11	2 avis satisfaisants	10	0/2
10	2 avis exceptionnels	40	2/2
9	2 avis exceptionnels	40	3/5

Eléments constitutifs du barème	Remarques	Note
Note administrative	Au 31 août 2008	maximum 40 points
Note pédagogique	Au 31 août 2008	Maximum 60 points
Accès au 11 ^{ème} échelon (PARCOURS DE CARRIERE)	Choix ou GC pour un des 3 derniers échelons	30 points ou rien
Avis Chef d'établissement (Implication dans l'établissement)	Exceptionnel, excellent, satisfaisant, faible	20, 10, 5, 0 point
Avis Corps d'inspection (Investissement professionnel)	Exceptionnel, excellent, satisfaisant, faible	20, 10, 5, 0 point
Enseignement en ZEP	3 ans , 5ans	5, 10 points

Répartition des promos entre sexes

Ech	Hommes			Femmes		
	promouvables	promus	%	promouvables	promues	%
11	3	1	33,3	5	2	40
10	4	0	0	15	2	13,3
9	12	0	0	19	3	15,8

Le nombre de promus est favorable aux femmes.
Le nombre de promu(e)s étant faibles le % de promu(e) par sexe n'est pas significatif.